Règlement Sportif série HABITABLE 2024
Ligue de Voile Bourgogne Franche-Comté

La saison couvre la période du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**, soit 3 régates réparties sur cette période.

Fillières et Groupes de la ligue BFC de voile

Fillières	*Groupes*
Croiseurs légers	A/B
Course Croisière	C

OSIRIS HABITABLE c'est quoi ?

Chaque type de bateau est associé à un niveau de rating brut. Ce niveau varie et devient rating net en fonction de la personnalisation déclarée sur le contrat de jauge.
Le classement sur les épreuves doit se faire en temps compensé en appliquant les handicaps définis par Osiris. Ce n'est donc pas la place qui compte à l'arrivée mais bien le temps mis à effectuer le parcours qui permettra le classement entre les différents bateaux (rating). L'organisateur doit donc prendre les heures de départs de chaque manche et les heures d'arrivée de chaque concurrent (heures : minutes : secondes) pour permettre d'effectuer un classement avec le logiciel FREG.

1. Championnat de Ligue HAB

- Une régate représente une manche du championnat de ligue.
- 1 course validée = régate validée.
- Si 3 courses sont courues lors d'une régate, le résultat de la plus mauvaise sera retiré.
- Sur chaque régate un classement scratch sera édité. Les 1er(s) et 1ère(s) seront valorisés par extraction du classement scratch.
- Si au moins 4 régates du championnat de ligue ont comptabilisé des points, le résultat de la plus mauvaise sera retiré.

Mode de classement du championnat de ligue :

- Attribution des points à minima (1er = 1 point / 2ème = 2 points etc…). Les titres sont décernés aux coureurs qui obtiennent le moins de points en fin de saison.
- En cas d'égalité, le coureur ayant obtenu le plus de manche de 1 sur la saison sera désigné vainqueur. Si les coureurs ne sont pas départagés suite à cette règle, la meilleure dernière manche sera prise en compte pour l'attribution des titres.
- Si non participation à une régate validée, le nombre de points attribué = total de coureurs +1.
- Régate annulée le jour de la compétition sur site (ex : météo) : 1pts pour les présents / 3 pts pour les nons présents
- Régate annulée en amont du jour J : 0 pt

Désignation du (des) champion(s) de ligue :

Un titre de champion(ne) de ligue (ou d'équipage) sera attribué sous réserve de 5 bateaux participants.
Un membre de l'équipage pourra être remplacé par un autre équipier pour autant que celui-ci n'ait pas navigué sur un autre bateau participant à la compétition.

2. Calendrier saison 2024

Date	***Club / lieu***	***Championnat de Ligue***
Dimanche 24 mars 2024	Le Bourdon	HABITABLE
Dimanche 26 mai 2024	Chalon	HABITABLE
Dimanche 8 septembre 2024	Baye	HABITABLE